

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1998

18 août 2008

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|--|-------|
| Aldi S.A. | 95894 | Goodman Europe (Lux) S.A. | 95903 |
| Allfin Industry & Logistics Holding Sàrl ... | 95904 | Goodman Jasper Logistics (Lux) S.à r.l. .. | 95884 |
| Allfin Lux S.A. | 95899 | Goodman Malachite Logistics (Lux) S.à r.l. | |
| Alliance Évangélique du Luxembourg | 95896 | | 95884 |
| A. Menarini Participations Internationales | | Green Bear S.A. | 95885 |
| S.A. | 95904 | Iena Participations SPF S.à r.l. | 95875 |
| ASTRA Broadband Services S.A. | 95893 | Ikano Capital S.A. | 95866 |
| Barc Finance S.à r.l. | 95875 | Ikano Fund Management S.A. | 95893 |
| Bearstead Holding S.à r.l. | 95858 | ILP III Participations S.à r.l. | 95895 |
| Bini Electricité Maintenance S.à r.l. | 95894 | Immomètre S.à r.l. | 95896 |
| Brexam S.A. | 95899 | Jorge-Trans S.à r.l. | 95866 |
| Caradog Holdings S.A. | 95892 | José Marques S.à r.l. | 95866 |
| CEP III Investments S.C.A. | 95896 | Kohlenberg & Ruppert Premium Proper- | |
| Chadwick Holdings 1 (Lux), S.à r.l. | 95897 | ties S.A. | 95900 |
| Chadwick Lending (Lux), S.à r.l. | 95898 | Lux2F S.à r.l. | 95886 |
| Château des Alpes S.A. | 95883 | MINIT Invest S.à r.l. | 95898 |
| Chez Lina, s.à r.l. | 95874 | M.T.P. S.à r.l. | 95873 |
| Cosmetix S.A. | 95895 | NC 2 I S.A. | 95878 |
| Covesco S.A. | 95900 | Nemesis Trust S.A. | 95879 |
| Desmo Investments S.à r.l. | 95903 | OMG Immobilien S.à r.l. | 95867 |
| Dressel Décoration S.à r.l. | 95866 | Pharma Investment Holding S.A. | 95899 |
| Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A. ... | 95901 | SES Digital Distribution Services S.à r.l. | |
| Esse Part S.A. | 95878 | | 95897 |
| EUCELIA Investments S.A. | 95903 | SES Subsidiary 1 | 95894 |
| Euro - Celtique S.A. | 95875 | S.G.D. S.à r.l. | 95892 |
| Euroconfiserie et Alimentation S.A. | 95885 | S & M S.à r.l. | 95858 |
| GELF Kuna-Germany (Lux) S.à r.l. | 95873 | Spannverbund Luxembourg S.A. | 95883 |
| GELF Langenbach (Lux) S.à r.l. | 95874 | Square Businesses S.à r.l. | 95896 |
| Gigagate S.à r.l. | 95898 | Steel Services S.A. | 95902 |
| Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à | | Triton Masterluxco 2 S.à r.l. | 95901 |
| r.l. | 95902 | Vicente S.à r.l. | 95858 |

Vicente S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-4744 Pétange, 91, Porte de Lamadelaine.

R.C.S. Luxembourg B 87.938.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 30 juillet 2008.

VINCENTE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008096599/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09414. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

S & M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 307, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.147.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 30 juillet 2008.

S & M S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008096601/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09416. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Bearstead Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.448.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-seventh day of June.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a company incorporated by the Laws of Luxembourg and having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46.448, here represented by Carin GEBENIUS, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "BEARSTEAD HOLDING S.à r. l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and

securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers.

The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent (s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, vidéoconférence, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of partners. General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

Art. 12. Annual general meeting. An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1st January and closes on the 31st December.

Art. 14. Annual accounts. At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. Interim dividends. Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Art. 18. Winding-up - liquidation. The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

Art. 19. General provision. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31st day of December 2008.

Subscription and payment

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand six hundred euros (EUR 1,600.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company incorporated by the Laws of Luxembourg and having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9.098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Carin GEBENIUS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «BEARSTEAD HOLDING S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège

avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales. Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de deux classes de gérants (A et B).

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 18. Dissolution - liquidation. L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

Art. 19. Disposition générale. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9.098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Gebenius, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 7 juillet 2008. LAC/2008/27854. - Reçu à 0,50 %: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008096525/202/402.

(080111384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Jorge-Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4670 Differdange, 56, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg B 85.599.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 juillet 2008.

JORGE-TRANS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008096595/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09405. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

José Marques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-4507 Differdange, 24, rue Alexandre.

R.C.S. Luxembourg B 100.990.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 30 juillet 2008.

JOSE MARQUES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008096596/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09408. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Dressel Décoration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4818 Rodange, 23, avenue Dr Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 89.839.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 30 juillet 2008.

DRESSEL DECORATION S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008096602/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09418. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Ikano Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 65.555.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle tenue en date du 3 juin 2008

Jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuvant les comptes de l'exercice social 2008, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration:

M. Mats Håkansson, demeurant au Luxembourg, administrateur
M. Birger Lund, demeurant au Luxembourg, administrateur
M. Alan Ridgway, demeurant au Luxembourg, administrateur
M. Henrik Jensen, demeurant au Luxembourg, administrateur et administrateur-délégué

Réviseur d'entreprises:

KPMG Audit S.à r.l. Luxembourg

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour IKANO Capital S.A.

Henrik Jensen

Référence de publication: 2008096553/3616/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10551. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

OMG Immobilien S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.423.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois "NVG Investments SARL", établie et ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125.848,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui. Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - raison sociale - durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "OMG Immobilien S.à r.l.",(la "Société").

Art. 3. La Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut effectuer toutes opérations immobilières et mobilières.

La Société peut acquérir, vendre et gérer tous immeubles de quelque nature et dans quelque pays ou endroit que ce soit.

La Société peut également s'engager dans toutes opérations immobilières et effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété d'immeubles.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption.

Ils doivent l'exercer endéans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) désigné(s), révoqué(s) et remplacé(s) par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le(s) gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 10.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées générales par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "NVG Investments SARL", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui e finira le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros.

Décision de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la Société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
- 2.- Sont désignés comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gary CHENG, administrateur de société, né à Hong Kong, (République Populaire de Chine), le 30 octobre 1964, demeurant professionnellement à 19/F., World-Wide House, 19 Des Voeux Road, Central, Hong Kong.

Gérants de catégorie B de la Société:

- Monsieur Robert Philippe FABER, né à Luxembourg, le 15 mai 1964, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;

- Monsieur Charles MEYER, né à Luxembourg, le 19 avril 1969, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

3.- La Société est valablement engagée par la signature conjointe de tous les gérants ou par la signature individuelle d'un gérant de catégorie B.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle le français et l'anglais, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and eight, on the eighteenth of July.

Before Us M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

The private limited liability company under the laws of Luxembourg "NVG Investments SARL", established and having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 125.848,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Chapter I.- Purpose - name - duration

Art. 1. A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a limited liability company, ("société à responsabilité limitée"), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of in.

Art. 2. The company shall take the name of "OMG Immobilien S.à r.l.", (the "Company").

Art. 3. The purpose of the Company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting of by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property.

The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location.

The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may also undertake any commercial industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg.

The Company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate capital - sharequotas

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) sharequotas of a par value of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the Company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas shall be freely transferable between associates.

They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a preemption right.

They must use this preemption right within thirty days from the date of refusal to transfer the sharequotas to a non-associate person.

In case of use of this preemption right the value of the sharequotas shall be determined pursuant to par 6 and 7 of article 189 of the company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the Company.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the Company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the Company.

Chapter III. - Management

Art. 10. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, vidéoconférence or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of sharequotas he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as sharequotas.

Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 13. In case that the Company consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Resolutions taken by the sole shareholder in virtue of these attributions must be mentioned in a protocol or taken in written form.

Contracts concluded between the sole shareholder and the Company represented by the sole shareholder must also be mentioned in a protocol or be established in written form.

This disposition is not applicable for current operations made under normal conditions.

Art. 14. The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the Company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Chapter IV. - Dissolution - liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V. - General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been established, the five hundred (500) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder the company "NVG Investments SARL", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Special disposition

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31st of December 2008.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand one hundred Euros.

Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the aboved-named shareholder took the following resolutions:

- 1.- The registered office is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
- 2.- Are appointed as managers:

as category A manager of the Company:

- Mr Gary CHENG, born in Hong Kong on October 30, 1964, residing professionally at 19/F., World-Wide House, 19 Des Voeux Road, Central, Hong Kong.

as category B managers of the Company:

- Mr Robert Philippe FABER, born in Luxembourg on May 15, 1964, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie and

- Mr Charles MEYER, born in Luxembourg, on April 19, 1969, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

3.- The Company will be validly bound by the joint signature of all the managers or by the single signature of any category B manager.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

Signé: DOSTERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juillet 2008. Relation GRE/2008/3033.

Soixante-deux euros et cinquante cents

0,5 %: 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008096544/231/319.

(080110808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

M.T.P. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 23.208.

L'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée M.T.P. a décidé de remplacer Koenraad Sips, habitant à B 3090 Overijse, Jan Baptist Dekeyserstraat 55 boîte 10, démissionné de sa fonction gérant depuis le 1^{er} février 2008, par Monsieur Kris Vochten, demeurant à B 2100 Deurne, Oude Bosuilbaan 108 boîte 1 à partir du 1^{er} février 2008.

Pour extrait conforme
Monsieur Kris Vochten
Administrateur délégué

Référence de publication: 2008096550/9262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12123. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

GELF Kuna-Germany (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.014.

EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, GELF Investments (Lux) Sàrl, en date du 1^{er} juillet 2008:

1. Il est mis fin en date du 01^{er} juillet 2008 au mandat de gérant et de Président à savoir:

a) Mr Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique) de résidence personnelle: 68, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg;

2. Le gérant suivant est nommé en date du 1^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

3. Mr Daniel Peeters, gérant de la Société, de résidence professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg est nommé Président du Conseil de Gérance, en date du 1^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters - Président

Mr Michael O'Sullivan

Mr Peter Davies

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Lorna Ros
Mandataire

Référence de publication: 2008096621/6981/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

GELF Langenbach (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.017.

—
EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, GELF Investments (Lux) Sàrl, en date du 01^{er} juillet 2008:

1. Il est mis fin en date du 01^{er} juillet 2008 au mandat de gérant et de Président à savoir:

a) Mr Philippe Van der Beken, né le 01^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique) de résidence personnelle: 68, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg;

2. Le gérant suivant est nommé en date du 01^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

3. Mr Daniel Peeters, gérant de la Société, de résidence professionnelle au 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg est nommé Président du Conseil de Gérance, en date du 01^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters - Président

Mr Michael O'Sullivan

Mr Peter Davies

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Lorna Ros
Mandataire

Référence de publication: 2008096623/6981/30.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09205. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Chez Lina, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4807 Rodange, 57, rue Nicolas Biever.

R.C.S. Luxembourg B 127.354.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rodange, le 30 juillet 2008.

CHEZ LINA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008096604/1136/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09421. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Euro - Celtique S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 17.846.

Conformément à la décision des administrateurs de la Société, en date du 9 juin 2008 sont nommés avec effet au 9 juin 2008,

- Maître Martine Elvinger, demeurant à 2, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg comme administrateur additionnel de la Société pour une durée illimitée, et

- Audiex S.A., 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg comme commissaire aux comptes en remplacement de Marc Jones pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Euro-Celtique S.A.

Signature

Référence de publication: 2008096583/260/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09925. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080110823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Barc Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.812.

Le bilan au 30 septembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BARC Finance S.à r.l (en liquidation)

Associé KPMG Advisory

Eric Collard

Liquidateur

Référence de publication: 2008096569/3260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2007, réf. LSO-CL04731. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080110907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Iena Participations SPF S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 140.451.

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques "CORPORATE COUNSELORS LTD.", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, First Floor Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre des Sociétés de Tortola en tant que International Business Company sous le numéro 92523,

ici représentée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", à constituer par les présentes.

Titre I^{er} : Objet - durée - dénomination - siège social

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet exclusif, l'acquisition, la détention, la gestion, et la réalisation d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, ainsi que les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société ne pourra pas exercer d'activités commerciales ou industrielles.

La Société pourra, à titre accessoire et gratuit, accorder des avances ou garantir les sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation.

La Société ne pourra, en aucun cas, s'immiscer dans la gestion des sociétés ou entités dans lesquelles elle détient un intérêt.

De manière générale, la Société prendra toutes les mesures et accomplira toutes opérations que la Société jugera nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites posées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "IENA PARTICIPATIONS SPF S.à r.l.".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II: Capital social - parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique, aussi longtemps que la Société aura un seul associé, ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit au détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que suivant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre III: Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés pour une période indéterminée. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est (sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leur mandat, ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par voie de conférence téléphonique ou tout autre équipement de communication similaire par lequel toutes personnes participant à la réunion peuvent s'entendre ou se parler, et cette participation à la réunion, constituera présence en personne à cette réunion. Les membres du conseil de gérance participant à une réunion du conseil de gérance par le biais d'un tel moyen de communication ratifieront leurs votes en signant une copie du procès-verbal de la réunion.

Une décision du conseil de gérance peut également être prise sans une réunion par le consentement unanime écrit de tous les gérants. De tels consentements écrits peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs copies d'une même résolution.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société.

Titre IV: Assemblée générale des associés

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Titre V: Année sociale - réserves - profits

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance à tout moment desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour-cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre VI: Dissolution - liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associé (s) ou non, nommé(s) par les associés qui détermineront ses (leurs) pouvoirs et rémunération.

Titre VII: Divers

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions des lois applicables.

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "CORPORATE COUNSELORS LTD.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent à huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

2) Mme Sylvie ABTAL-COLA, employée privée, née à Hayange, (France), le 13 mai 1967, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, a été élue en tant que gérante de la Société pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 juillet 2008. Relation GRE/2008/3026. - Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,50 % = 62,50 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008096513/231/137.

(080111423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Esse Part S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 110.455.

Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008096654/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04173. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

NC 2 I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 43.001.

EXTRAIT

Conformément à l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2007, enregistré à Luxembourg-Sociétés, le 26 mai 2008, réf.: LSO CQ/07282, reçu 16,00 €, de la société "NC 2 I S.A.", ayant son siège social à L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg, il a été décidé:

a) de renouveler avec effet rétroactif au 4 mai 2007 les mandats des administrateurs:

- Monsieur Jean-Marie OBER, dirigeant de sociétés, né à Algrange-Moselle (France), le 5 novembre 1954, demeurant à F-57160 Rozerieulles, 19, rue du Pré le Moine,

- Monsieur Daniel RITZ, agent immobilier, né à Hayange (France), le 1^{er} juillet 1959, demeurant professionnellement à L-5408 Bous, 60, route de Luxembourg,

- Monsieur Cyrille BIGEY, fabricant de chaussures, né à Epinal (France), le 27 juillet 1969, demeurant à F-57610 Re-chicourt-Le-Château.

Les mandats des administrateurs expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire qui sera tenue en deux mille treize.

b) d'autoriser le conseil d'administration à renouveler le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Daniel RITZ, prénommé.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008096650/227/27.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2008, réf. LSO-CQ07282. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Nemesis Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 140.439.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, den achten Juli.

Vor Uns, Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf (Großherzogtum Luxembourg).

Ist erschienen:

INTERNATIONAL RADIO CONTROL S.A. (B 39.635), mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, hier vertreten durch Wolfram Otto VOEGELE, Rechtsanwalt, wohnhaft zu L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II, auf Grund von einer Vollmacht unter Privatschrift vom 2. Februar 2004.

Vorbenannte Person ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "NEMESIS TRUST S.A." gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird gegründet für eine unbestimmte Dauer von heute an gerechnet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden durch Entscheid der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Statutenänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse militärischer, politischer, ökonomischer oder sozialer Natur die normale Aktivität der Gesellschaft behindern oder bedrohen, so kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in eine andere Ortschaft des Großherzogtums Luxemburg oder sogar ins Ausland verlegt werden und zwar so lange bis zur Wiederherstellung normaler Verhältnisse.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobilien- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt EINUNDSDREISSIGTAUSEND EURO (31.000,- EUR), eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien mit einem Nominalwert von je HUNDERT EURO (100,- EUR), welche eine jede Anrecht gibt auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien, je nach Wahl des Eigentümers, sind Inhaberaktien oder lauten auf Namen.

Die Aktien können, auf Wunsch des Besitzers, aus Einzelaktien oder aus Aktienzertifikaten für zwei oder mehr Aktien bestehen.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluß der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus drei Personen bestehen muss, welcher aus seinen Reihen einen Vorsitzenden wählt und bei einer Einperson Aktiengesellschaft aus einem Mitglied bestehen kann. Sie werden ernannt für eine Dauer die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Der Vorsitzende kann auch durch die Generalversammlung ernannt werden.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten. Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Vorauszahlungen auf Dividenden zu machen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat oder die Generalversammlung kann die ganze oder teilweise tägliche Geschäftsführung, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend diese Geschäftsführung, an ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder Agenten übertragen, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet sei es durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds oder des Verwaltungsratsvorsitzenden oder des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bestellte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht. Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Donnerstag des Monats Juli jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muß nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen spätere Änderungen.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2009.

Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden durch den einzigen Aktieninhaber gezeichnet.

Das gezeichnete Kapital wurde bar bis fünfundzwanzig Prozent (25%) eingezahlt, ausmachend SIEBEN TAUSEND SIEBEN HUNDERTFÜNFZIG EURO (7.750,-). Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von SIEBEN TAUSEND SIEBEN HUNDERT FÜNFZIG EURO (7.750,-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wird. Demzufolge bleiben die Aktien Namensaktien bis zur vollständigen Zahlung des Gesellschaftskapitals.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf ungefähr EINTAUSENDDREIHUNDERTZWANZIG EURO (1.320,- €).

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefaßt:

Erster Beschluß

Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt und die der Kommissare auf einen (1).

Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Fabrice BECQUER, Kaufmann, wohnhaft zu L-2663 Luxemburg, 23, rue Vauban.

Zweiter Beschluß

Zum Kommissar wird ernannt: LCG International AG, mit Sitz in L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Dritter Beschluß

Die Mandate des Verwaltungsratsmitglieds und des Kommissars enden am Tage der Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2013 befindet.

Vierter Beschluß

Die Anschrift der Gesellschaft lautet L-1840 Luxemburg, 11A, boulevard Joseph II.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Anschrift der Gesellschaft abzuändern innerhalb der Gemeinde in der sich der statutarische Gesellschaftssitz befindet.

Fünfter Beschluß

Gemäß den Bestimmungen des Artikels 60 des Gesetzes über die Gesellschaften und Artikel 7 der gegenwärtigen Satzung, ist der Verwaltungsrat ermächtigt unter seinen Mitgliedern ein oder mehrere geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder welche befugt sind die Gesellschaft durch ihre alleinige Unterschrift zu verpflichten für alles was die tägliche Geschäftsführung anbelangt (administrateur-délégué) zu bezeichnen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, welcher der deutschen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, daß der Text der vorliegenden Urkunde auf Wunsch der Parteien in Deutsch abgefaßt ist, gefolgt von einer englischen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, daß es der Wunsch der Parteien ist, daß im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text der deutsche Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat denselben Uns Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Follows the English translation:

In the year two thousand eight, on the eighth July.

Before Us, Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

INTERNATIONAL RADIO CONTROL S.A. (B 39.635), having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II,

represented by Wolfram Otto VOEGELE, lawyer, residing in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II, with full power to act in his name on his behalf;

by virtue of a proxy given 2nd February 2004.

Such appearing party has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which he declared to organize among himself.

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a société anonyme is hereby formed under the title "NEMESIS TRUST S.A."

Art. 2. The Corporation is established for an unlimited period from the date thereof. The Corporation may be dissolved prior by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. The Head Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Head Office of the Company, the Head Office of the Company may be transferred by decision of the board of directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, until such time as the situation becomes normalised.

Art. 4. The company's object is, as well in Luxembourg as abroad, on the one hand, in whatever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatever form, of any undertakings and companies having any object in whatever form, as well as, on the other hand, the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 5. The subscribed capital is set at THIRTY ONE THOUSAND (31,000.- €) EURO represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of HUNDRED (100.- €) EURO each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are, at the owner's option, in bearer or nominative form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

Art. 6. The company is administrated by a Board comprising at least three members. It can be administrated by one director in case of unipersonal company. Their mandate may not exceed six years. The chairman is elected by the General Meeting.

Art. 7. The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The General Assembly or the Board of Directors may delegate all or part of the powers of the Board of Directors concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by the sole signature of the managing director or by the president of the Board of Directors, or by the sole director.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

Art. 9. The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The Company's business year begins on the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. The annual General Meeting is held on the second Thursday of the month of July at 10 o'clock at the Company's Head Office, or at another place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the General Meeting, the owner of bearer shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

Art. 13. The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Assembly may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

- 1) The first accounting year will begin today and will end on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting of shareholders will be held in 2009.

Subscription

The capital has been subscribed by the sole shareholder.

All these shares have been paid up in cash to the extent of twenty five per cent (25%), and therefore the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED FIFTY (7,750.- €) EURO is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary. The shares will stay nominative shares until the capital will be fully paid up.

Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about ONE THOUSAND THREE HUNDRED AND TWENTY (1,320.- €) EURO.

Extraordinary General Meeting

The appearing person takes the following resolutions in an extraordinary general meeting:

First resolved

The number of Directors is set at one (1) and that of the auditors at one (1).

The following is appointed Director:

- Fabrice BECQUER, merchant, residing in L-2663 Luxembourg, 23, rue Vauban.

Second resolved

Is elected as auditor: LCG International AG, having its registered office in L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

Third resolved

Their terms of office will expire after the annual meeting which will approve the financial statements of the year 2013.

Fourth resolved

The address of the company is fixed at L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

The Board of Directors is authorized to change the address of the company inside the municipality of the company's corporate seat.

Fifth resolved

Pursuant to article 60 of the company law and article 7 of these Articles of Incorporation, the Board of Directors is authorized to elect one or more managing director(s) of the Company with such powers as are necessary to bind the Company with his (here) sole signature for the day-to-day management.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surnames, Christian names, civil status and residences, the said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: VOEGELE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 juillet 2008. Relation: REM/2008/949. — Reçu cent cinquante-cinq euros (31.000,- € à 0,5% = 155,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 29 juillet 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008096500/218/231.

(080111236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Spannverbund Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5442 Roedt, 54A, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 121.959.

Bei Gelegenheit der außergewöhnlich einberufenen Generalversammlung vom 28.03.2008 wurden einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt von Herrn Roland Wirth als Verwaltungsratsmitglied zum 28.03.2008 an.

- Die Generalversammlung ernennt Herrn Stefan Böhling, wohnhaft in D-65529 Waldems, auf der Lind 13, zum neuen Verwaltungsratsmitglied. Sein Mandat beginnt am heutigen Tag und endet bei Gelegenheit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. Juli 2008.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à.r.l., Luxembourg

Unterschrift

Référence de publication: 2008096649/7262/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04728. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Château des Alpes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 93.198.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la Société en date du 30 juin 2008 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la Société:

* Maître Philippe Morales, avocat, avec adresse professionnelle au 22, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg

* Monsieur Andre Seidehlon, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 3, Effinger Str.3 CH-8002 Zurich (Suisse)

- A été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société:

* La société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., avec siège social au 45-47, route d'Arlon L-1140 Luxembourg
Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue en 2013.
Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28/07/08.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008096645/4775/23.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10443. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Goodman Malachite Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.761.

—
EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, Goodman Property Opportunités (Lux) Sàrl, SICAR en date du 01^{er} juillet 2008:

1. Il est mis fin en date du 01^{er} juillet 2008 au mandat de gérant à savoir:

a) Mme Lorna Ros, née le 07 août 1972 à East Kilbride (Ecosse) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

2. Le gérant suivant est nommé en date du 01^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Michael O'Sullivan

Mr Paul Huyghe

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2008096636/6981/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09239. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Goodman Jasper Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 137.789.

—
EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, Goodman Property Opportunités (Lux) Sàrl, SICAR en date du 01^{er} juillet 2008:

1. Il est mis fin en date du 01^{er} juillet 2008 au mandat de gérant à savoir:

a) Mme Lorna Ros, née le 07 août 1972 à East Kilbride (Ecosse) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

2. Le gérant suivant est nommé en date du 01^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée:

b) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Michael O'Sullivan

Mr Paul Huyghe

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2008096632/6981/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09224. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Euroconfiserie et Alimentation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.744.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 27 juin 2008 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS

- Monsieur Marc KOEUNE

- Madame Nicole THOMMES

- Madame Andrea DANY

Tous les quatre domiciliés professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l., avec siège social à 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2008096531/693/23.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Green Bear S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 114.689.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 4 juillet 2008

L'Assemblée Générale a pris acte de la démission des administrateurs suivants:

- ORCO HOLDING, ayant siège au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, RCS Luxembourg B 46918; et

- Luc LEROI, avec adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer les personnes suivantes:

- OTT & Co S.A., a société anonyme, ayant siège au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, RCS Luxembourg B 46.918, représentée par M. Luc LEROI, agissant en qualité de représentant légal; et

- FARID BOUDIS, administrateur de société, résidant au 26, avenue Foch, F-Joinville-Le-Pont; et

- CLAUDE DELAHAYE, administrateur de société, résidant au 42, avenue de la Gare, F-93190 Livry Gargan; et

- REMY ALLEMANE, administrateur de société, résidant au 7, Chemin du Torry, CH-1295 Mies.

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 4 juillet 2008.

Guillaume Lucas.

Référence de publication: 2008096527/1273/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS06968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Lux2F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.431.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the seventeenth of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

"Pan European Property Fund", a fund approved by the "Banque d'Italie" following a decision numbered 996447 dated September 19, 2006, with registered office at I-20121 Milan, Via Santa Radegonda, 11, managed by the company "Cordea Savills SGR S.p.A.", authorized and supervised by the "Banque d'Italie", with registered office at I-20121 Milan, Via Santa Radegonda, 11,

here represented by Mr. David SANA, maître en droit, professionally residing at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. David SANA, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the amended Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "Lux2F S.à r.l.".

Art. 3. The company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In addition, the purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by twenty five thousand (25,000) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the latter exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties:

- by the sole signature of any one of the managers in the matters related to the day-to-day management.
- by the sole signature of a manager of category B in the matters related to the day-to-day management when it creates an obligation or liability of the company of less than fifteen thousand Euro (15,000.- EUR);
- in all other matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2008.

Subscription and payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twenty five thousand (25,000) sharequotas with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twenty five thousand (25,000) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twenty five thousand Euro (EUR 25,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

Mr. Cristiano RONCHI, company director, born in Romano di Lombardia (Italy), on December 8, 1968, residing professionally at I-20121 Milan, Via Santa Radegonda 11, and Mr. Mark HOUSTON, company director, born in Dun-

fermline, (United Kingdom), on December 22, 1970, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royals are appointed as managers of the category A for an unlimited duration.

Mr. Eric MAGRINI, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, and Mr. Pietro LONGO, company director, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, are appointed as managers of the category B for an unlimited duration.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

"Pan European Property Fund" un fonds approuvé par la "Banque d'Italie" suivant décision numéro 996447 du 19 septembre 2006, avec siège social à I-20121 Milan, Via Santa Radegonda, 11, administrée par la société "Cordea Savills SGR S.p.A.", autorisée et surveillée par la "Banque d'Italie", avec siège social à I-20121 Milan, Via Santa Radegonda, 11,

ici représenté par Monsieur David SANA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le comparant, représenté par Monsieur David SANA, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "Lux2F S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger. De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, ce dernier exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers:

- par la signature individuelle d'un des gérants pour toutes les questions relevant de la gestion journalière;
- par la signature individuelle d'un gérant de catégorie B relevant de la gestion journalière et qui engagent la société pour un montant inférieur à quinze mille Euros (15.000,- EUR);
- pour toute autre question, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

Souscription et paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, dûment représenté, déclare souscrire à toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Cristiano RONCHI, administrateur de sociétés, né à Romano di Lombardia (Italie), le 8 décembre 1968, demeurant professionnellement à I-20121 Milan, Via Santa Radegonda, 11, et Monsieur Mark HOUSTON, administrateur

de sociétés, né à Dunfermline (Royaume-Uni), le 22 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal, sont nommés gérants de catégorie A pour une durée indéterminée.

Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte et Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, sont nommés gérants de catégorie B pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2008. Relation GRE/2008/3087. — Reçu cent vingt cinq euros 0,5 %: 125 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008096533/231/342.

(080111116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

S.G.D. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg, 229, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 96.760.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 30 avril 2008

L'Assemblée constate et approuve la cession de 100 parts détenues par la société à responsabilité limitée «S.G. Démolition», société de droit français, avec pour siège social F-54430 REHON, 6, rue Jean Feuillette, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Briey sous le numéro 440 184 687 RCS BRIEY, ici représentée par son gérant en fonction, Monsieur SALVALAGGIO Ghislain, né le 09 février 1957 à Mont-Saint-Martin, demeurant à F-54430 REHON, 6, rue Jean Feuillette à la société anonyme «KARIBA S.A.», société de droit luxembourgeois, avec pour siège social L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96 760, ici représentée par son Conseil d'Administration actuellement en fonction.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

S.G.D. S. à R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008096689/500/22.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Caradog Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 66.235.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 15 juillet 2008

- Mme Mireille Irène Tilignac (adresse professionnelle: 2, rue de l'Avenir L-1147 Luxembourg) démissionne de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- Mme Sylvie Becker (adresse professionnelle: 2, rue de l'Avenir L-1147 Luxembourg) est nommée administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2009.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Pour extrait conforme
Russell Bedford Luxembourg S.à r.l.
Agent domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2008096685/1747/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Ikano Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 66.188.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Birger Lund
Administrateur

Référence de publication: 2008096676/3616/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10559. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

ASTRA Broadband Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.624.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2008

Lors de la réunion du 19 juin 2008, le Conseil d'Administration a décidé de déléguer la gestion journalière de la société à un comité de personnes, appelé le Comité de Gestion.

Messieurs Norbert Willems, Directeur Général, Alessandro de Meo, Directeur Financier, Patrick Biewer, Directeur Technique et Dr. Peter Schüler, Directeur Commercial ont été nommé membres du Comité de Gestion en qualité de délégués à la gestion journalière. Ils ont tous pour adresse professionnelle Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.

Le Conseil d'Administration a décidé que la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière avec obligatoirement la signature du Directeur Général ou du Directeur Financier.

Le mandat de délégué à la gestion journalière de Madame Miriam Murphy et Monsieur Alexander Oudendijk a pris fin le 19 juin 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 9 juillet 2008.

Pour extrait conforme
Pour la société
Dr. Peter Schüler
Directeur Commercial

Référence de publication: 2008096694/1958/25.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07221. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

SES Subsidiary 1, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.975.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle de la société du 26 mars 2008, le mandat du Réviseur d'Entreprises, Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Muensbach, Luxembourg a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 30 juillet 2008.

Dans réquisition

Inscriptions

Pour la société

Ferdinand Kayser

Un mandataire, Administrateur

Référence de publication: 2008096692/1958/20.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07199. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Bini Electricité Maintenance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 106.108.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 16 mai 2008

L'Assemblée entérine la cession de 15 parts sociales détenues par la société A.BINI et Cie S.A., société anonyme de droit français, avec pour siège social à F-54404 Longwy Cedex, 13 et 15, rue du Languedoc, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Briey sous le numéro 67 B 37 au profit de Monsieur BINI Laurent, Directeur de Société, né le 27 juillet 1961 à Longwy, et son épouse Madame BRUZZECHESSSE Lydie, employée privée, née le 15 août 1966 à Longwy, demeurant ensemble à F-54400 Longwy, 60, rue des Glacis.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

BINI ELECTRICITE MAINTENANCE S. à R.L.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008096691/500/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03189. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Aldi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3515 Dudelange, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 38.599.

EXTRAIT

Conformément à l'article 16 des statuts, il a été décidé lors de la réunion du Conseil d'Administration, tenue en date du 6 juin 2008, de retirer à Monsieur Gaëtan DEHALU, avec effet au 7 juillet 2008, les pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil d'Administration, en date du 1^{er} mai 2008.

Le Conseil d'Administration a aussi décidé de nommer:

- Monsieur Philippe ANGE, domicilié à Rue Bois de Mauhin 9, B-4608 Neufchâteau, au poste de Chef de l'Administration et du Personnel, à partir du 7 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008096708/799/20.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS08963. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Cosmetix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 80.105.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juillet 2008

- L'Assemblée ratifie la cooptation en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Lux Konzern sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008096633/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07860. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

ILP III Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 2.689.875,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.559.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 27 juin 2008

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 27 juin 2008 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

ILP III Participations S.à r.l. SICAR

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008096703/5480/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11091. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

CEP III Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 2.826.123,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.769.

Extrait du -procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue à Luxembourg le 27 juin 2008

Il résulte des décisions de l'assemblée générale de la Société du 27 juin 2008 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de la Société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

CEP III Investments S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008096705/5480/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Square Businesses S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Immomètre S.à r.l.).

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 93.462.

Extrait de cession de parts sociales

Suite à la cession de parts sociales en date du 17 juillet 2008, nous confirmons que l'associé de la société est désormais: Monsieur Martin HEYSE, demeurant au 61, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort, Luxembourg: 100 parts sociales.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

SQUARE BUSSINESSES S.à.r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008096713/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11155. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Alliance Évangélique du Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8838 Wahl, 60, Koenigshof.

R.C.S. Luxembourg F 6.114.

Délibération

Lors de son Assemblée Générale annuelle du 7 juillet 2008 les membres présents ont décidé et adopté à l'unanimité les changements de statuts suivantes.

Art. 1^{er}. deuxième tiret. Son siège est établi à L-8838 WAHL, 60 Koenigshof

Art. 3. L'AEL est membre de l' «European Evangelical Alliance» (EEA) et de la «World Evangelical Alliance» (WEA) en conformité avec leurs buts est statuts.

Art. 4.

a. — deuxième tiret: ajouter: membre associé: toute personne ou association ...

f. biffer complètement

Art. 5.

c. ajouter: Les églises membres sont tenues à payer leur cotisation annuelle au moins un mois avant l'AG

Art. 7.

c. biffer complètement

d. biffer complètement

L'AEL se compose des communautés suivantes:

- Centro Cristao Vida Abundante
- Church of God Luxembourg
- Effata-Foursquare Luxembourg
- El Shaddai CoG
- Jésus est vivant
- Oasis CoG

Fait à Luxembourg le 29 juillet 2008.

Roland Kirsch

Président

Référence de publication: 2008096704/801141/33.

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2008, réf. DSO-CS00562. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080111445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Chadwick Holdings 1 (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 100.800.

—
EXTRAIT

Par acte sous seing privé en date du 30 juin 2008, EIP Holdings Ltd, une société constituée selon le droit des Bermudes, ayant son siège social à P.O. Box HM 1022, Hamilton HM DX Bermuda, enregistrée auprès du registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 25827 a cédé l'entière des parts sociales de la Société à Trans Power Investments Ltd, une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Arch. Makariou III, 284, P.O. Box 50132, Limassol, Chypres, enregistrée sous le numéro 225653. ("Trans Power Investments Ltd")

Dorénavant, Trans Power Investments Ltd est l'actionnaire unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008096683/5267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10305. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

SES Digital Distribution Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 160.680.655,00.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.167.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de gérance en date du 19 juin 2008

Lors de la réunion du 19 juin 2008, le Conseil de gérance a décidé de déléguer la gestion journalière de la société à un comité de personnes, appelé le Comité de Gestion.

Mme Elisabeth Kampa, Vice-président, Corporate and Legal affairs, M. Martin Kraehenbuehl, Directeur Financier, ont été nommés membres du Comité de Gestion en qualité de délégués à la gestion journalière, et ce pour une durée indéterminée. Ils ont tous deux comme adresse professionnelle Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf.

Le Conseil de gérance a décidé que la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière ou par la signature conjointe d'un délégué à la gestion journalière et d'un gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 8 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Elisabeth Kampa

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2008096698/1958/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07170. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Gigagate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.096.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Gigagate S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008096715/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03356. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

MINIT Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.908.

Il résulte du procès-verbal de l'actionnaire unique de la société Minit Invest S.à r.l qui s'est tenue en date du 6 mai 2008 que:

La démission de Monsieur Pascal Leclerc comme gérant de la société avec effet au 11 janvier 2008 est acceptée.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008096681/1333/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09720. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Chadwick Lending (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 100.801.

EXTRAIT

Par acte sous seing privé en date du 30 juin 2008, EIP Holdings Ltd, une société constituée selon le droit des Bermudes, ayant son siège social à P.O. Box HM 1022, Hamilton HM DX Bermuda, enregistrée auprès du registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 25827 a cédé l'entière des parts sociales de la Société à Trans Power Investments Ltd, une société constituée selon les lois de Chypre, ayant son siège social à Arch. Makariou III, 284, P.O. Box 50132, Limassol, Chypres, enregistrée sous le numéro 225653. ("Trans Power Investments Ltd")

Dorénavant, Trans Power Investments Ltd est l'actionnaire unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008096682/5267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10306. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080111149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Pharma Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 2, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 58.926.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration en date du 15 juillet 2008

- Mme Mireille Irène Tilignac (adresse professionnelle: 2, rue de l'Avenir L-1147 Luxembourg) démissionne de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

- Mme Sylvie Becker (adresse professionnelle: 2, rue de l'Avenir L-1147 Luxembourg) est nommée administrateur avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2009.

Luxembourg, le 15 juillet 2008.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Auditlux S.à r.l.

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008096686/1748/19.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10082. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080111175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Brexam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 125.441.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait conforme

BREXAM S.A.

Signature

Référence de publication: 2008096730/7491/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03322. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080111268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Allfin Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.313.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 juin 2008 à 16 heures au siège social de la société

1^{ère} résolution

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, Deloitte SA, ayant son siège social à Luxembourg (L-2220), 560 rue de Neudorf, de son poste de commissaire.

2^{ème} résolution

L'Assemblée décide de nommer au poste de commissaire avec effet immédiat, la société Van Geet Derick Experts-Comptables, ayant son siège social à Luxembourg (L-1528), 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.981.

Leur mandat de commissaire viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31.12.2008.

3^{ème} et 4^{ème} résolutions

L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de postes d'administrateurs de un à trois. L'Assemblée décide de nommer comme administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 2008, Monsieur Frédéric de CHANGY, administrateur de sociétés, né le 28 avril 1949 à Etterbeek (Belgique), demeurant au 22, rue des Dominicains, L-1418 Luxembourg et Monsieur Wolfgang BAERTZ, administrateur de sociétés, né le 19 juin 1940 à Düsseldorf (Allemagne), demeurant au 4 bei de 5 Buchen, L-8123 Bridel.

Les mandats des administrateurs nouvellement nommés viendront à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008096717/9236/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10973. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Kohlenberg & Ruppert Premium Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.314.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 25 juin 2008 au siège social de la société

1^{ère} résolution

L'Assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, Deloitte SA, ayant son siège social à Luxembourg (L-2220), 560, rue de Neudorf, de son poste de commissaire.

2^{ème} résolution

L'Assemblée décide de nommer au poste de commissaire avec effet immédiat, la société Van Geet Derick Experts-Comptables, ayant son siège social à Luxembourg (L-1528), 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53 981.

Leur mandat de commissaire viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31.12.2008.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008096719/9236/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10994. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Covesco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 43.929.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 25 juin 2008 à 15 heures au siège social de la société

5^{ème} résolution

L'Assemblée Générale accepte, avec effet immédiat la démission de HRT Révision SA de son poste de commissaire.

6^{ème} résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer au poste de commissaire avec effet immédiat, la société Van Geet Derick Experts-Comptables, ayant son siège social à Luxembourg (L-1528), 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 53.981.

Le commissaire nouvellement nommé terminera le mandat du commissaire démissionnaire, c'est-à-dire, jusqu'à la tenue de l'Assemblée approuvant les comptes au 31.12.2012.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur délégué

Référence de publication: 2008096716/9236/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10991. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Eontech Ventures S.A. & Alpha S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 86.050.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle postposée de la société tenue à Luxembourg le 15 juillet 2008

Le mandat du Gérant, EONTECH VENTURES S.A., ayant son siège social au 63-65, la rue de Merl à L-2146 Luxembourg et le mandat du Réviseur d'entreprise PricewaterhouseCoopers Sàrl, ayant son siège social au 400, d'Esch d'Esch à L-1471 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Les mandats de deux Membres du conseil de Surveillance, Messieurs Dominique ROBYNS et Gérard BECQUER, tous deux résidant au 5, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, viendront à échéance le 27 août 2008 et ne seront pas reconduits. Le mandat du troisième Membre, Monsieur Julian TRUNKFIELD, résidant à 16, Piazza Riscossa dans CH-6906 Lugano, vient à échéance au cours de cette Assemblée et n'est pas reconduit.

Nominations des trois nouveaux membres du Conseil de Surveillance, Messieurs Jean-Marc FABER, Christophe MOULTON et Stéphane BEST, tous résidant professionnellement au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, avec effet au 2 juin 2008. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

EONTECH VENTURES S.A. & ALPHA S.C.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008096711/780/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10787. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 121.037.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 27 février 2008

L'assemblée générale a décidé de reconduire les mandats des gérants suivants pour une durée indéterminée:

- M. Lars Frankfelt, gérant de catégorie A, demeurant professionnellement à 105 Piccadilly, 5^e étage, Londres W1J7NJ, Royaume-Uni;

- Mme Zohra Souid, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- M. Brian McMahon, gérant de catégorie B, demeurant professionnellement à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TRITON MASTERLUXCO 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008096701/267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2008, réf. LSO-CO02971. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Steel Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.097.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 1^{er} juin 2008

L'Assemblée décide de révoquer, à dater du 1^{er} juin 2008, Monsieur MARX Fabrice, indépendant, né le 13 décembre 1962 à Pétange, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 97, rue de Lorraine, de ses fonctions d'Administrateur Délégué.

L'Assemblée décide de révoquer, à dater du 1^{er} juin 2008, Monsieur MARX Fabrice, précité, de ses fonctions d'Administrateur.

L'Assemblée décide, également, de révoquer, à dater du 1^{er} juin 2008, Monsieur DESHEULLES Daniel, chef d'exploitation, né le 23 mai 1969 à B-Messancy, demeurant B-6791 Athus, 36, rue de Rodange.

L'Assemblée décide de nommer, à dater du 1^{er} juin 2008, Mademoiselle PIZZIRULLI Amandine, Directrice, née le 05 octobre 1986 à B-Messancy, demeurant à B-6792 Halanzy, 6, rue Wisbas, à la fonction d'Administrateur.

L'Assemblée décide, également, de nommer, à dater du 1^{er} juin 2008, Mademoiselle LARBAOUI Nadia, secrétaire, née le 05 août 1984 à F-St-Avold, demeurant à F-57970 Yutz, 13, Esplanades de la Brasserie, à la fonction d'Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

L'Assemblée décide, enfin, de nommer, à dater du 1^{er} juin 2008, Mademoiselle PIZZIRULLI Amandine, précitée, à la fonction d'Administrateur Délégué.

L'Administrateur Délégué pourra engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur Délégué prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour réquisition et publication

Steel Services S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2008096690/500/29.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Goodman Aventurine Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 136.616.

EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société, Goodman Property Opportunités (Lux) Sàrl, SICAR en date du 01^{er} juillet 2008:

1. Le gérant suivant est nommé en date du 01^{er} juillet 2008 et cela pour une durée illimitée:

a) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Daniel Peeters

Mr Michael O'Sullivan

Mr Paul Huyghe

Mr Dominique Prince

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2008096628/6981/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09215. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Goodman Europe (Lux) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 16.880.000,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 105.319.

—
EXTRAITS

Extrait des résolutions prises par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 01^{er} juillet 2008:

1. L'administrateur suivant est nommé dans la catégorie classe B en date du 01^{er} juillet 2008 et cela jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les comptes en date du 30 juin 2012.

a) Mr Dominique Prince, né le 29 octobre 1978 à Malmedy (Belgique) de résidence professionnelle: 8, rue Heine L-1720 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Lorna Ros
Mandataire

Référence de publication: 2008096639/6981/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09243. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

EUCELIA Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 22, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 42.575.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 3 juin 2008 lors de l'assemblée générale des actionnaires de la société

Madame Despina Pagonas, Monsieur Michel Ducros, Madame Annick Ducros et Monsieur Dominique Aimé ont leur mandat d'administrateur reconduit pour une année supplémentaire.

Le commissaire aux comptes, Fiduciaire Continentale a son mandat de commissaire aux comptes reconduit pour une année supplémentaire.

Pour publication
Pour extrait sincère et conforme
EUCELIA INVESTMENT S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2008096702/2064/19.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Desmo Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 131.619.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Desmo Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008096722/7491/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2008, réf. LSO-CS03359. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

Allfin Industry & Logistics Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.072.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 16 juillet 2008 à 15 heures au siège social de la société

3^{ème} résolution

Conformément à l'article 8.2 des statuts, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Marnix Galle, administrateur de sociétés, né le 22.07.1963 à Watermaal-Bosvoorde et demeurant à Knokke (B-8300), 1Tortellaan, en qualité de Représentant Permanent de la Société avec effet rétroactif au 26 juin 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Représentant Permanent

Référence de publication: 2008096723/9236/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10971. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(08011360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.

A. Menarini Participations Internationales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 9.956.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 25 juin 2008 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants Madame Lucia ALEOTTI, monsieur Gaël BRIAND et monsieur Giovanni d'AUBERT, et de nommer,

Monsieur Pietro Giovanni CORSA, demeurant à Florence, Via Francesco Baracca 126, au poste d'Administrateur,

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Giovanni RICCI ARMANI jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008096732/8172/21.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11896. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080111089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2008.
